

**Rapport relatif à la prise en considération de la motion de Christian Grobéty (PDC+I) -  
« Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera (ASR) à La Tour-de-Peilz ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 28 mai 2020 à 19h30 en la salle 2 de la Maison de Commune. Elle était composée de :

Madame, Messieurs

Rachel Descloux  
Dominique Vaucoret  
José Espinosa  
Vincent Bonvin  
Christian Grobéty  
Patrice Wenger  
Yvan Kraehenbuehl, président-rapporteur

Les commissaires remercient Madame la Municipale Taraneh Aminian et Monsieur le Syndic Alain Grangier pour leur présence et leur disponibilité.

### **Préambule**

Monsieur le Syndic nous apporte des précisions par rapport aux diverses discussions qu'il a déjà eues avec le Directeur et le Président de l'ASR, quant à la possibilité d'implanter l'ASR sur la parcelle 14, au lieu-dit « La Faraz », de notre Commune. L'ASR avait d'autres choix, dans des communes avoisinantes, mais les surfaces ne correspondaient pas aux besoins. La Faraz est la seule parcelle où la surface serait idéale pour mener à bien ce projet et réunir tous les partenaires de la sécurité de la Riviera dans la même infrastructure.

Madame la Municipale fait également état d'une présentation des axes principaux du projet qui s'est déroulée lors de la rencontre entre les autorités de l'ASR et les syndics et municipaux des communes de la Riviera. Est posée la question du rapport de l'ASR sur les options envisagées, les critères étudiés et les conclusions. La municipalité considère que ce document doit être transmis par l'ASR, qui en est le propriétaire, et qu'elle approuve pour sa part que ce rapport soit transmis aux conseillers intéressés

### **Discussions**

Pour répondre à certains Commissaires le motionnaire explique que l'interpellation de Monsieur Gilbert Vernez intitulée : « Aménagement de jardins familiaux datant du 12.06.2012 » avait eu comme réponse de la Municipalité de l'époque :

« Jusqu'à présent, la Municipalité voulait éviter de morceler cette grande parcelle pour l'aménagement de jardins familiaux, notamment en raison de besoin de terrains disponibles, à l'avenir, pour des constructions d'utilité publique. ».

Suite aux diverses informations reçues, 2 axes de discussion sont abordés.

Tout d'abord, le côté pratique pour l'établissement d'une telle infrastructure de sécurité. Un des membres de la commission rappelle que La Tour-de-Peilz est le siège social de l'ASR et avance que cet emplacement est idéal, surtout compte tenu de la surface disponible pour les diverses manœuvres des véhicules d'urgence et de l'aspect central au niveau de la région. Tel n'est pas l'avis de tous les commissionnaires qui soulèvent également passablement de points négatifs, comme les routes qui desservent le site, le fait que ce soit un des derniers terrains encore non construits de la commune, ainsi que l'affectation actuelle selon le PGA.

L'autre aspect est celui financier, si une étude devait se faire, qui doit la payer ? L'ASR étant une association intercommunale, ce ne serait donc pas à la Commune de prendre en charge ces frais. Il est également avancé que la valorisation du terrain ne passe pas forcément par une rentabilisation financière. De plus, que va gagner la Commune et quels seront les coûts qu'elle devra supporter ? Impossible à dire en l'état.

### **Délibérations**

En finalité, tous s'accordent à dire que la Municipalité devrait avoir une vue à moyen terme de l'utilisation qui pourrait être faite du site de la Faraz car en l'état, il n'y en a pas. Une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques) pourrait servir de base de réponse au projet d'implémentation de l'ASR mais également amener peut-être d'autres pistes de valorisation pour la Commune. Un consensus se forme sur le fait que la Commune va devoir préaviser l'ASR pour le financement de cette étude, qui devra être fournie et complète, car c'est à cette dernière d'en supporter les coûts.

### **Vote**

La prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

### **Conclusions**

C'est donc à l'unanimité que la commission chargée d'examiner la prise en charge de la motion de M. Christian Grobéty intitulée « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz » vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'accepter la prise en considération de celle-ci.

La Tour-de-Peilz, le 3 juin 2020

Au nom de la commission,

Le président-rapporteur

Yvan Kraehenbuehl

Motion de Christian Grobéty, Conseiller communal (parti PDC et Indépendants)  
déposée au Conseil communal de La Tour-de-Peilz le 5 février 2020

## **Étude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz**

Comme vous le savez, l'Association de communes "Sécurité Riviera" (ASR), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été fondée pour régionaliser les services de police et les Centres de Secours et d'Urgences et pour s'étendre ensuite à l'Organisation régionale de Protection civile Riviera et aux Services de défense incendie et secours, en vue de créer une **véritable plateforme régionale pour la sécurité**.

Cette volonté s'inscrivait et s'inscrit encore dans un concept plus large tant fédéral que cantonal, à savoir la mise en place d'un système de protection de la population où l'ensemble des partenaires liés à la sécurité **se coordonne et développe un partenariat actif**.

Le préavis et les statuts portant sur la création de l'Association Sécurité Riviera ont été adoptés par les 10 conseils communaux de la Riviera suivants :

Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny, Veytaux, Blonay, Saint-Légier, Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz.

L'ASR, contrainte de quitter ses bureaux sis « Rue du Lac 118 à Clarens », a lancé un projet d'étude sur la Riviera afin de trouver un nouveau site pouvant regrouper une nouvelle caserne du Service de Défense Incendie et de Secours, les services de Police Riviera, les services généraux ainsi que l'état-major de la protection civile (la police cantonale, l'ECA ainsi que le ministère public seraient également intéressés à rejoindre ce nouveau centre).

Ce projet d'étude a identifié **le site idéal à La Tour-de-Peilz**, au lieu-dit « En la Faraz » parcelle n° 14 (terrain de plus de 20'000 m<sup>2</sup>).

Saisir cette **opportunité unique** apporterait à notre Commune non seulement la renommée de « Gardienne de la Paix régionale », mais aussi des logements d'utilité publique valorisant l'engagement de volontaires par une baisse de loyer, des structures communes comme des accueils extra-scolaires (crèches) et infrastructures sportives (dojo accessible aux sociétés locales), sans oublier les enjeux économiques importants liés à la mise à disposition de cette parcelle.

Réfléchissons à l'avenir de notre ville !

Ce projet qui possède une vision aussi bien locale que régionale, permettant une **rationalisation écologique, logistique et financière**, doit faire partie des actions et priorités de notre commune.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité d'étudier la faisabilité de ce projet en chiffrant précisément les dépenses et recettes liées à la mise à disposition de la parcelle n° 14 pour l'Association Sécurité Riviera, ainsi que l'évaluation des risques, avantages et inconvénients qu'apporterait leur nouveau Centre, le but étant de pouvoir accueillir les nouveaux locaux de l'ASR par le biais d'une vente ou d'un accord de droit de superficie, de permettre un nouveau déploiement des moyens sécuritaires sur la Riviera et de maintenir leur siège sur notre territoire communal.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission ad hoc pour étude et prise en considération.

Christian Grobety



Cette motion est soutenue par :

Anne Lachat Baechler, PDC et I



Gabriel Ranzato, UDC



Vincent Bonvin, Les Verts



José Espinosa



Aloïs Raemy, PDC et I



